

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.035

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL
DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES
POUR LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT ET DE RECONSTRUCTION
DU FOUR À PAINS**

Considérant que le Conseil municipal accorde beaucoup d'importance à la préservation et à la rénovation de son patrimoine municipal, divers et varié ;

Considérant que le patrimoine morillonnais comprend notamment un four à pains traditionnel, actuellement installé sur une parcelle privée, et dont l'état nécessite une rénovation et un entretien régulier ;

Considérant que les élus travaillant sur le sujet sont entrés en discussion avec le propriétaire de la parcelle d'implantation et qu'ils ont envisagés de déplacer le four à pains pour l'installer sur une parcelle communale, afin de le mettre en valeur et de pouvoir réaliser les travaux rendus nécessaires par son état ;

Considérant qu'un chiffrage des différents travaux à réaliser pour assurer le déplacement de l'ouvrage et de son bâti a été effectué par des entreprises spécialisées dans les travaux à réaliser, et fractionné en deux grandes étapes de travaux :

- Démontage, remise en état du site et remontage du bâti et des éléments de maçonnerie ;
- Démontage et reconstruction de l'ouvrage du four à pains après déplacement du bâti en maçonnerie ;

Considérant que ce projet présente un très grand intérêt sur le plan patrimonial, en raison de la présence d'un vestige de l'histoire de la commune et de la vallée du Giffre ;

Considérant que ce projet vise également à valoriser cet équipement, pour le positionner dans un lieu plus accessible, afin de développer un lieu de convivialité et d'échange entre les Morillonnais, tout en valorisant les circuits courts et le « faire soi-même » ;

Considérant que, lors de la séance du 1^{er} décembre 2022, les élus du Conseil municipal de Morillon ont approuvé le programme des travaux pour le déplacement du four à pains et ont sollicité une subvention de l'État au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50% des dépenses HT, pour laquelle la Commune attend encore une réponse, les dossiers n'ayant pas encore été instruits ;

Considérant que, toutefois, ce projet, d'intérêt patrimonial incontestable, peut également être soutenu par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan départemental de préservation et de conservation des patrimoines ; c'est pourquoi M. le Maire propose de solliciter du Conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention complémentaire pour le financement des travaux de déplacement et de reconstruction du four à pains à hauteur de 30% ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
		Subvention	
Démontage et reconstruction de la maçonnerie	34 628,50 €	Subvention sollicitée de l'État au titre de la DETR 2023 (50%)	23 609,25€
		Subvention sollicitée du CD 74 – Plan de préservation et de valorisation des patrimoines (30 %)	14 165,55 €
		Autofinancement	
Démontage et reconstruction du four à pains	12 590 €	Autofinancement / Emprunt	9 443,7 €
Total investissement	47 218,50 €	Total investissement	47 218,50 €

Aussi,

Vu le Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines mené par le Conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement, cadre de vie, patrimoine et culture » du 08 décembre 2022 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux de déplacement et de reconstruction du four à pains proposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des aides du Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines à hauteur de 30% pour le financement des travaux décrits dans le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Haute-Savoie la possibilité d'engager ces travaux par anticipation compte tenu de leur degré d'urgence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou toute convention relative à ce dossier et à faire toute diligence nécessaire pour le voir avancer ;
- **INSCRIT** les crédits pour la part autofinancée par la Commune au budget municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.